

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Arrêté du 19 janvier 2022

fixant la composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable – classe supérieure – contrôle des transports terrestres ouverts au titre de l'année 2022

La ministre de la transition écologique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, modifiée, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-1065 du 18 septembre 2012 portant statut particulier du corps des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2012 **modifiée** fixant la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne de recrutement des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, spécialité contrôle des transports terrestres ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2021 autorisant au titre de l'année 2022, l'ouverture et fixant la date des épreuves écrites des concours externe et interne de recrutement des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure – spécialité contrôle des transports terrestres ;

Sur proposition du directeur des ressources humaines,

Article 1

Le jury des concours interne et externe pour le recrutement de secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable, classe supérieure, spécialité contrôle des transports terrestres, au titre de l'année 2022, est composé comme suit :

Président

Madame Valérie LYONS, attachée principale d'administration de l'Etat

En cas d'empêchement, la présidente sera remplacée par **Madame Anne COLON**.

Membres

Madame Anne COLON, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle.

Monsieur Ludovic MILLEFANTI, attaché principal d'administration de l'État ;

Article 2

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le, 19 janvier 2022

La ministre de la transition écologique,

Pour la ministre et par délégation,

La Cheffe de bureau des recrutements par concours

Signé

Marie-Hélène ROLLAND-DELOFFRE